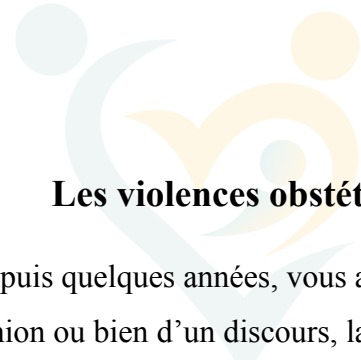




Les violences obstétricales en contexte de réconciliation

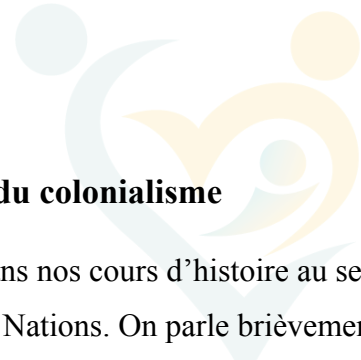
Depuis quelques années, vous avez peut-être remarqué qu'avant le début d'une rencontre, d'une réunion ou bien d'un discours, la phrase; nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone non cédé, est souvent prononcée.

Cette phrase est devenue familière, elle fait partie de la démarche de réconciliation et de reconnaissance des peuples autochtones, qui étaient ici bien avant nous. Cette phrase est souvent prononcée sans mesurer tout ce qu'elle signifie. Reconnaître un territoire ne suffit pas à faire la réconciliation. Pour qu'une réelle réconciliation soit possible, il faut d'abord connaître l'histoire, écouter les personnes concernées et reconnaître les injustices et les crimes qui ont touché et qui touchent toujours les nations autochtones.

Chez Naissance-Renaissance Outaouais, notre mission est de soutenir les familles de l'Outaouais pendant la période entourant la naissance d'un enfant en favorisant le développement d'habiletés parentales dans le respect de leurs valeurs et de leurs droits. C'est pourquoi, dans une volonté de réconciliation, nous aimerions mettre en lumière les violences obstétricales et la stérilisation forcée dont ont été et sont toujours victimes les femmes autochtones.

Il est impossible de parler de cette problématique sans parler du colonialisme qui est la base de toutes ces violences. Il est aussi important de parler des expériences des femmes autochtones pour donner un visage à ces femmes qui se cachent derrière les statistiques et de parler de quels rôles nous, comme organisme, avons dans cette situation. C'est ce que j'ai tenté de faire dans cet article.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à mentionner qu'étant un organisme à majorité allochtones, nous reconnaissons nos limites, n'ayant pas vécu les réalités des personnes autochtones, mais nous ne croyons pas que reconnaître nos limites signifie rester silencieuses. Nous espérons par l'écriture de cet article prendre notre responsabilité en nous informant, en écoutant et en remettant en question nos façons de faire pour rendre notre organisme un milieu plus respectueux, invitant et sécuritaire pour tous.



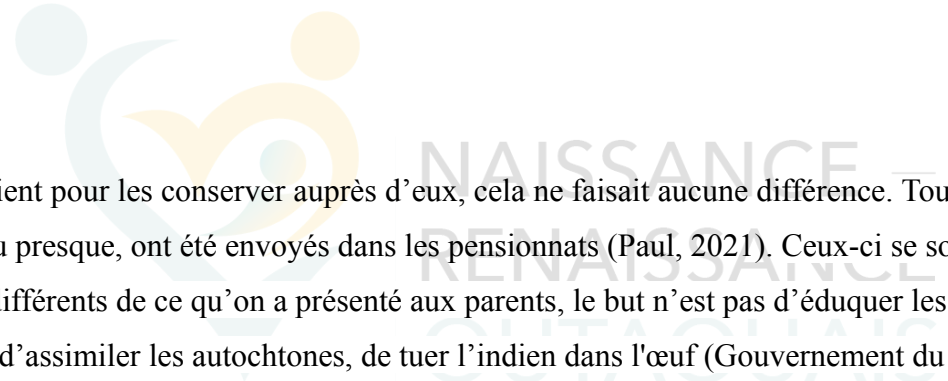
Les legs du colonialisme

Dans nos cours d'histoire au secondaire, nous n'apprenons que trop peu de choses sur les Premières Nations. On parle brièvement des Algonquiens, des Iroquoiens, des sédentaires et des nomades, parfois des tipis et des maisons longues et du fameux système de traite des fourrures. Le colonialisme est peut-être mentionné une ou deux fois durant l'année sans qu'on explique vraiment ses conséquences sur la société moderne et le traitement des autochtones. Pourtant, nous pouvons encore voir les préjudices de ce système par la loi sur les Indiens qui est toujours en vigueur et qui porte toujours ce nom, même si ce terme a été reconnu comme péjoratif (Parrott, 2022). Rappelons que cette loi a été créée dans le but d'assimiler, de contrôler et d'éliminer les nations autochtones et qu'elle est toujours en vigueur, ce qui permet de remettre en question tout le concept de réconciliation, est-ce possible d'atteindre la réconciliation alors qu'une telle loi est toujours mise en place par le gouvernement canadien (Ouellette, 2025) ? Je m'écarte un peu de mon sujet, mais tout cela pour dire qu'une telle loi est ce qui a permis la mise en place des pensionnats, la rafle des années 60, les mouvements eugénistes contre les autochtones et la stérilisation forcée et les violences obstétricales qui ont toujours des impacts aujourd'hui (Parrott, 2022).

Les pensionnats autochtones

Je crois que pour bien comprendre le contexte qui a mené aux lois eugénistes dont découle la stérilisation forcée des femmes autochtones, il est important de parler un peu des pensionnats autochtones, plusieurs personnes ne connaissent pas ou ne comprennent pas l'ampleur de ces pensionnats.

Les pensionnats ont été présentés comme des écoles pour aider à éduquer les enfants autochtones. Les parents ont été approchés avec un discours qui promettait d'aider leur enfant à apprendre à lire, écrire et compter. Dans les premières années, certains parents ont envoyé leurs enfants pour leur permettre d'avoir cette éducation promise, non sans coercition ou menace de la part des institutions religieuses et du gouvernement (Belshaw, John Douglas, et al.). Au fil du temps, les masques sont tombés, la fausse prémisse du consentement a été exposée. Les pensionnats étaient obligatoires pour tous, malgré le refus des parents qui cachaient leurs enfants



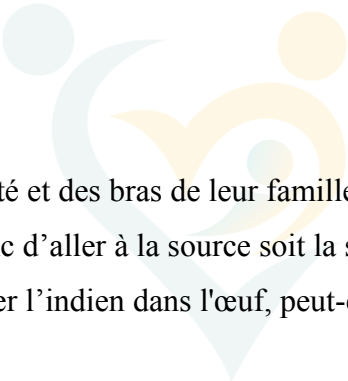
et se battaient pour les conserver auprès d'eux, cela ne faisait aucune différence. Tous les enfants, ou presque, ont été envoyés dans les pensionnats (Paul, 2021). Ceux-ci se sont révélés être bien différents de ce qu'on a présenté aux parents, le but n'est pas d'éduquer les enfants, mais bien d'assimiler les autochtones, de tuer l'indien dans l'œuf (Gouvernement du Canada, 2008). Les enfants sont envoyés loin de leurs familles, sans contacts, dans un endroit où ils n'ont pas le droit de parler leur langue maternelle à moins de représailles, où ils seront maltraités, battus, agressés et, pour certains, les pensionnats seront aussi leurs morts (Carpenter, 2017). Les pensionnats autochtones ont toujours des impacts importants aujourd'hui, il est important de comprendre l'histoire pour comprendre les réalités autochtones d'aujourd'hui,

Les autochtones ont souvent été victimes de ce faux choix, lors des signatures de traités dans une langue qu'ils ne connaissaient pas et qui leur enlevait leurs droits et leur territoire, lors des pensionnats où on donnait l'illusion du consentement ou plus récemment lors des stérilisations forcées, lorsqu'on demande aux femmes autochtones leur consentement durant l'accouchement, où elles ne peuvent consentir de façon libre et éclairé (Radio-Canada 2021).

La rafle des années 60

Une autre page de notre histoire dont on ne parle pas assez est la rafle des années 60. Encore une fois, le gouvernement a agi de manière inhumaine. La rafle des années 60 fait référence à l'enlèvement à grande échelle d'enfants autochtones afin de les placer dans des familles allochtones. Avec le changement de la loi sur les Indiens en 1951, le bien-être des enfants autochtones tombe maintenant sous la responsabilité des provinces (Sinclair et Dainard, 2024). Les interventions étaient souvent basées sur des conceptions occidentales de la parentalité qui ne tenaient pas compte de la réalité et de la culture autochtones, avec les pensionnats et le manque de ressources dont sont victimes beaucoup de réserves, la qualité de vie dans les réserves était et demeure de nos jours indigente, les organismes responsables de la protection des enfants ont préféré retirer les enfants plutôt qu'offrir des ressources et du soutien aux communautés. Certains enfants ont même été retirés dès la naissance, car on supposait que les parents ne seraient pas aptes à s'en occuper (Sinclair et Dainard, 2024).

Alors si nous résumons, le gouvernement a tous d'abord tenté d'assimiler les autochtones avec les pensionnats et quand cela n'a pas fonctionné, ils ont décidé d'enlever les enfants de leur



communauté et des bras de leur famille pour leur «protection», la prochaine étape logique semble donc d'aller à la source soit la stérilisation des femmes autochtones. Après tout, si on ne peut pas tuer l'indien dans l'œuf, peut-être peut-on empêcher sa naissance.

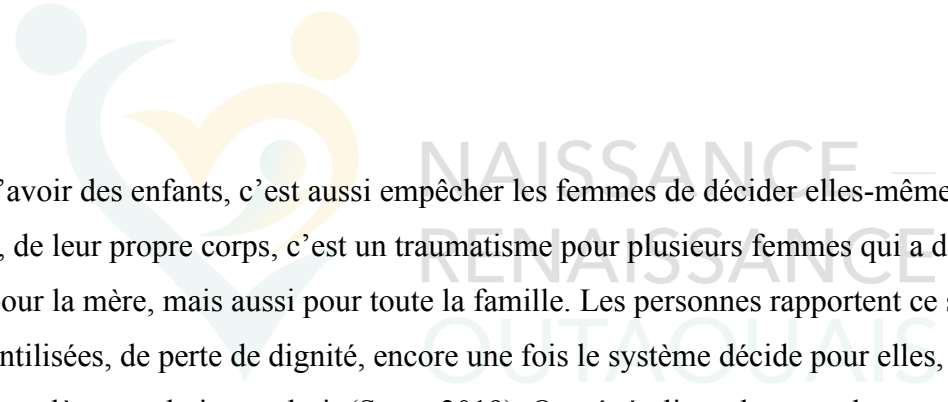
Les mouvements eugénistes et la stérilisation forcée des femmes autochtones

Le mot eugénisme n'est peut-être pas familier pour beaucoup de personnes, pourtant il est à la base du mouvement de stérilisation forcée des femmes autochtones. L'eugénisme est : « [...] un ensemble de croyances et de pratiques visant à améliorer la population humaine en contrôlant la reproduction » (De bruin et Robertson, 2006) . Cette pratique vise à limiter la reproduction des personnes considérées inférieures ou ayant des caractéristiques indésirables, il s'agit d'une pratique du passé¹, du moins, c'est ce qu'on pensait, pourtant en échangeant avec différentes personnes autochtones pour l'écriture de ce texte, c'est un mot qui est revenu à plusieurs reprises, «pourquoi sinon on stérilise nos femmes » (source anonyme). Il s'agit d'une continuité de tous les actes d'assimilation.

Imaginez-vous venir à l'hôpital pour accoucher, penser que vous y serez en sécurité et que les médecins sont là pour vous accompagner et qu'au final vous repartez stérilisé sans votre consentement et dans certains cas sans savoir que cette procédure a été réalisée sur vous. On pourrait croire que ce n'est pas possible, pas ici, pas au Canada, pas au Québec, pourtant c'est la réalité de plusieurs femmes autochtones. Dans le documentaire : Enquête | On m'a volé ma fertilité de Radio-Canada Info², plusieurs femmes racontent ce qu'elles ont vécu. Certaines d'entre elles ont eu des césariennes non nécessaires dans l'unique but de pouvoir, par la suite procéder à la stérilisation, d'autres ont eu une opération qui n'avait aucun lien avec leur système reproducteur et à leur insu ont été victimes de cet acte l'apprenant seulement beaucoup plus tard, lorsque des problèmes survenaient pour la conception. Parfois, le consentement était demandé lors de l'accouchement, lorsqu'il savait que la personne ne pouvait donner un consentement libre et éclairé (Radio-Canada, 2021). La stérilisation, ce n'est pas seulement enlever à la femme la

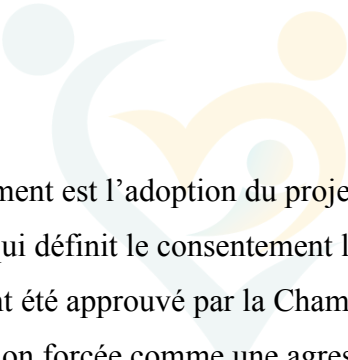
¹ Lorsqu'on réfère au passé, on peut bien évidemment penser à la doctrine politique nazie, l'eugénisme est l'une des bases de ce mouvement, pour «purifier» la race aryenne. Pour plus d'information, je vous invite à lire : « Eugenics ». Holocaust Encyclopedia, <https://encyclopedia.ushmm.org/content/en/article/eugenics>.

² Enquête, On m'a volé ma fertilité, Radio Canada, 2021 : https://youtu.be/0wGePI8uEWS?si=UWW_TKaNY348niih



capacité d'avoir des enfants, c'est aussi empêcher les femmes de décider elles-mêmes de leur propre vie, de leur propre corps, c'est un traumatisme pour plusieurs femmes qui a des impacts mentaux pour la mère, mais aussi pour toute la famille. Les personnes rapportent ce sentiment d'être infantilisées, de perte de dignité, encore une fois le système décide pour elles, encore une fois on leur enlève un choix, un droit (Stote, 2019). On généralise, «les autochtones ne s'occupent pas de leurs enfants », « tous leurs enfants sont à la charge de l'état », « c'est nos taxes et nos impôts qui paye pour ça » toutes ces phrases résument plusieurs commentaires que j'ai lus sur des publications Facebook dénonçant la stérilisation des femmes autochtones et ici j'ai fait une sélection et reformuler les idées, car certains des commentaires étaient tout simplement haineux. Je ne comprends pas comment, en tant que société, il est possible d'entretenir des idées comme celle-ci, comment on peut prendre une telle décision pour quelqu'un d'autre. Les femmes autochtones, en fait, toutes les femmes devraient avoir le droit de se sentir en sécurité dans le système de santé. Personne ne devrait se faire mettre de la pression pour avorter lors d'un rendez-vous de suivi de grossesses, personnes ne devraient être jugé inapte seulement basé sur leur identité (Radio-Canada, 2021).

Lors des discours politiques, on s'excuse, on disait ne pas être au courant, on veut se faire pardonner, pourtant les violences obstétricales perdurent, rappelons comment le monde a été choqué lorsque Joyce Echaquan a publié les vidéos dénonçant le traitement qu'elle subissait à l'hôpital quelque temps avant qu'elle y décède. Pourtant ce n'est pas la seule personne qui a vécue et vivent toujours ce genre de discrimination dans notre système de santé et sociale (Sampson, 2025). La discrimination, les insultes c'est encore d'actualité et après on se demande pourquoi il existe une méfiance des personnes autochtones envers le système, pourquoi les autochtones ne s'impliquent pas plus dans la politique, dans la réconciliation, « pourquoi vouloir faire partie d'un système dont on ne cesse de vouloir nous assimiler, nous éliminer » (Source anonyme). Le raciste systémique existe, même si le gouvernement du Québec refuse toujours de le reconnaître, pour pouvoir avancer, il faut reconnaître les problèmes du système pour pouvoir y remédier, ne pas attendre la prochaine tragédie pour agir (Sampson, 2025). On peut continuer à s'excuser, mais sans changement cela ne sert pas à grand-chose.



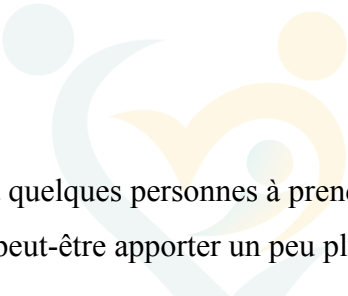
Un avancement est l'adoption du projet de loi S-250 (Loi S-228) qui criminalise les stérilisations forcées et qui définit le consentement libre et éclairé. Ce projet de loi, datant de quelques années, a finalement été approuvé par la Chambre des communes en juin cette année. Cette loi reconnaît la stérilisation forcée comme une agression grave, une mutilation, il peut maintenant avoir des conséquences, allant jusqu'à plusieurs années de prison pour les professionnels de la santé ayant pratiqué de tels actes (La presse, 2026). Il est déplorable d'avoir besoin d'une telle loi en premier lieu, puisqu'il devrait être évident que la stérilisation forcée est un acte criminel, mais je crois quand même après discussion avec certaines femmes autochtones et mes recherches que cette loi bien que limitée et controversée, si bien appliquée, pourrait être un atout dans la lutte contre la stérilisation forcée des femmes autochtones. Par contre, il reste beaucoup de chemin à faire avant qu'on puisse parler de sécurité culturelle dans les services de santé et sociaux.

Pourquoi cela nous concerne chez NRO?

Chez Naissance-Renaissance Outaouais, notre travail nous amène à accompagner des familles dans des moments profondément intimes et vulnérables de leurs vies: tels que la grossesse, l'accouchement, l'allaitement et le début de la parentalité. Ces moments devraient être vécus dans le respect, l'écoute et la sécurité. C'est pourquoi les réalités vécues par les femmes et les familles issues des Premières Nations nous concernent aussi. Nous ne sommes pas un organisme autochtone et nous ne prétendons pas connaître implicitement les réalités, les expériences ou les besoins de toutes les communautés. Mais nous sommes à l'écoute, nous sommes conscientes que chaque personne possède sa propre histoire, sa propre culture, ses propres besoins. Avec cette conscience nous tentons d'apporter la sécurité culturelle à toutes les personnes qui entrent dans nos bureaux.

Parler de réconciliation dans un organisme qui accompagne les familles autour de la naissance a tout son sens. Il ne suffit pas de vouloir aider, il faut aussi comprendre ce qui peut faire qu'une personne ne se sente pas en sécurité, écoutée, respectée.

Je tiens aussi à mentionner que j'ai écrit ce texte dans le but de m'informer et d'informer sur la situation, je ne suis en aucun cas une experte de la question et je suis consciente que ce texte survole des problématiques qui mériteraient beaucoup plus d'attention. J'espère quand même



qu'il aidera quelques personnes à prendre conscience de l'ampleur de la situation des Premières Nations et peut-être apporter un peu plus de solidarité.

Pour terminer ce texte, j'aimerais remercier chaleureusement les personnes autochtones qui ont pris le temps de m'écrire, de m'appeler et de m'envoyer des sources pour m'aider à écrire cet article. J'aimerais aussi dire que nous souhaitons toujours nous améliorer pour pouvoir aider le plus grand nombre de familles dans un environnement positif, confortable et sécuritaire pour tous, alors si vous avez des idées pour que nous puissions nous améliorer n'hésitez pas à nous contacter.

Wilwni, Mikwetc, Mégwetch, Tshinashkumitin, Weka'lin, Chinaskumitin, Woliwon, Tiawenhk, Nia:wen, Nakurmik, Merci.

Sources - Si vous désirez vous informer d'avantage :

Belshaw, John Douglas, et al. *Chapter 9: Cultural Genocide—Belief Systems, Residential Schools, Potlatch Laws, “Sixties Scoop”*. *histindigenouspeoples.pressbooks.tru.ca*,
<https://histindigenouspeoples.pressbooks.tru.ca/chapter/chapter-9-cultural-genocide-belief-systems-residential-schools-potlatch-laws-sixties-scoop/>.

Canada;, Gouvernement du Canada; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord.
Présentation d’excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens. Présentation. 3
novembre 2008, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fr/1100100015644/1571589171655>

Canadienne, La Presse. « Ottawa adopte une loi qui criminalise la stérilisation forcée ». *Le Devoir*, 8 juin 2026,
<https://www.ledevoir.com/politique/canada/986309/ottawa-adopte-loi-criminalise-sterilisation-forcee>.

Elkouri, Rima. « Honorer la mémoire de Joyce ». *La Presse*, 28 septembre 2025.
Chroniques. *www.lapresse.ca*,
<https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2025-09-28/honorer-la-memoire-de-joyce.php>.

Eugénisme au Canada. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/eugenique>.



ICI.Radio-Canada.ca, Zone Politique-. « Pensionnats pour Autochtones : qu'en était-il au Québec? » *Radio-Canada*, Radio-Canada.ca, 11 juin 2021,

<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1800564/pensionnats-autochtones-histoire-quebec-marie-pierre-bousquet>.

« Pourquoi utilise-t-on encore la Loi sur les Indiens pour nier nos droits de naissance? »

Radio-Canada, Radio-Canada.ca, 17 octobre 2025,

<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2200453/loi-indiens-s2-senat-statut>.

ICI.Radio-Canada.ca, Zone Santé-. « Premier rassemblement pour dénoncer les stérilisations forcées de femmes autochtones ». *Radio-Canada*, Radio-Canada.ca, 7 mars 2025,

<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2146505/sterilisation-autochtone-sante-rassemblement-cercle>.

ICI.Radio-Canada.ca, Zone Société-. « Joyce Echaquan : un devoir de mémoire et d'action ». *Radio-Canada*, Radio-Canada.ca, 27 septembre 2025,

<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2195623/joyce-echaquan-colloque-cinq-ans>.

Loi sur les Indiens. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens>.

Lost Generations - Canada's History.

<https://www.canadashistory.ca/explore/first-nations-inuit-metis/lost-generations>.



Passafiume, Alessia. « Projet de loi S-228: Des survivantes appellent à faire criminaliser la stérilisation sans consentement ». *La Presse*, 24 février 2026. National.

www.lapresse.ca,

<https://www.lapresse.ca/actualites/national/2026-02-24/projet-de-loi-s-228/des-survivantes-appellent-a-faire-criminaliser-la-sterilisation-sans-consentement.php>.

Qu'est-ce que la rafle des années 60 ?

<https://etablissement.org/ontario/immigration-et-citoyennete/citoyennete/premieres-nations-inuits-et-metis/qu-est-ce-que-la-rafle-des-annees-60/>.

Radio-Canada, Médias numériques de. « Épisode du jeudi 23 septembre 2021 | Enquête ».

Radio-Canada, CBC/Radio-Canada,

<https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/episodes/570132/sterilisation-fertilite-femmes-autochtones-racisme>. Consulté le 27 septembre 2026.

Rafle des années soixante. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sixties-scoop>.

Stérilisation des femmes autochtones au Canada.

<https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sterilisation-des-femmes-autochtones-au-canada>. Consulté le 28 septembre 2026.